

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DE VENDREDI 28 AOUT 2009

Sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, S.E.M. Adolphe MUZITO, il s'est tenu ce vendredi 28 Août 2009 au Palais de la Nation la réunion ordinaire du Conseil des Ministres.

Trois points figuraient à l'ordre du jour :

- I. Points d'informations ;
- II. Examen des dossiers ;
- III. Examen et adoption des textes.

I. POINTS D'INFORMATIONS

1.1. Etat du territoire

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a fait le point sur la situation de l'ensemble du territoire national. Il en ressort des tensions à l'Assemblée provinciale de la Province de l'Equateur qui ont entraîné des affrontements physiques ponctués de tirs d'armes à feu au siège de cette assemblée. Suite à cette situation, ledit siège de l'Assemblée provinciale a été scellé par le Parquet pour raisons d'enquête.

Des tensions foncières s'observent par ailleurs à Ngandanjika en Groupement Baluba Shankandi, à Miabi et dans les territoires de Kabinda et de Katanda (Kasaï Oriental) ainsi qu'entre les Provinces du Kasaï Oriental et Occidental d'une part et entre le Kasaï Oriental et le Katanga d'autre part. Le Ministère de l'Intérieur a reçu mission d'agir pour réduire ces tensions.

En outre, les refoulements massifs des citoyens congolais de l'Angola et du Congo-Brazzaville se poursuivant, le Gouvernement a décidé de refouler à son tour tout ressortissant de ces deux pays qui sera trouvé irrégulièrement sur notre territoire.

Le Gouvernement a été également informé de la recrudescence de la culture du cannabis au Bas-Congo et du vol récent à Kindu (Maniema) du matériel de balisage de l'aéroport national de cette ville, de sorte que les vols de nuit ne sont plus possibles sur cet aéroport. Les services compétents ont été instruits pour détruire complètement les cultures de cannabis et de rechercher et faire châtier les auteurs du vol du matériel de balisage de Kindu.

Une dizaine d'éléments congolais alliés aux LRA ou se faisant passer pour des membres de ce groupe terroristes ont été arrêtés dans le Bas-Uélé et mis à la disposition de la Justice militaire. Il en est de même de quelques éléments de la

33^{ème} Brigade des FARDC meneurs d'une tentative matée de mutinerie à Kamanyola (Sud Kivu).

1.2. Situation sécuritaire

Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a signalé des actes de piraterie sur le Lac Tanganyika par des bandits qui s'en prennent à des bateaux en provenance et en partance pour Kigoma en Tanzanie.

Il a indiqué que les sanctuaires des FDLR au Nord-Kivu ont été détruites, notamment Kibua, Kalonge, Luofu, Lusamambo, Pinga, Peti, Nyabiondo, Kashebere, Mashuta, etc...

Au Sud-Kivu, les Grands QG des FDLR à Kashindaba et Bushale ont été conquis par les FARDC. Les FDLR en déroute fuient en ce moment même vers la Tanzanie par le Port de Yungu sur le Lac Tanganyika, vers le Burundi par la forêt de Rukoko et vers le Maniema et le Nord-Katanga.

Le calme est de retour dans le Haut Uélé grâce à la détermination des FARDC, ce qui a permis l'ouverture des grands axes routiers entre Doruma, Dungu, Faradje, Watsa et Ango. On observe aussi un retour progressif des réfugiés congolais venant du Sud Soudan et des déplacés internes vers leur milieu d'origine.

1.3. Situation macro-économique du Pays.

Le Ministre des Finances a brossé à l'intention des membres du Gouvernement la situation macro-économique.

Après une forte inflation et une rapide dépréciation de la monnaie nationale avec une hausse généralisée des prix intérieurs à concurrence de 21,4 % au premier trimestre suite à la crise financière mondiale, une nette amélioration de la conjoncture a été constatée au deuxième trimestre marqué par des signes de reprises de la demande internationale et des cessions régulières des devises par la BCC sur le marché des changes.

Il faut reconnaître néanmoins, entre juin et août 2009, une augmentation du niveau général des prix à concurrence de 3,5 % et une dépréciation de la monnaie nationale de 7,3 % par rapport au dollar US.

Les perspectives pour les 4 derniers mois de l'année seront tributaires de l'aboutissement des négociations en cours pour la conclusion d'un nouveau programme formel avec le FMI. Le respect de cet accord sera sanctionné d'ici septembre 2009 par la conclusion du programme avec le Fonds avant l'accession proprement dite de notre pays au point d'achèvement de l'initiative PPTE fin mai 2010. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est engagé à exécuter strictement le Plan de Trésorerie du secteur public convenu avec les partenaires et à suivre une politique prudente pour le reste de l'année.

En termes d'activité économique, la croissance économique estimée à partir de l'indice global d'activité a été de - 1,3 % contre - 4,6 % au premier trimestre.

L'objectif que le Gouvernement se fixe à fin décembre 2009 est de 31,2 % d'inflation.

Les réserves internationales étaient évaluées au 20 août 2009 à 273,04 millions USD contre 34,45 millions fin janvier et 237,29 millions fin mars.

1.4. Travaux préparatoires du Sommet de la SADC

De la communication du Ministre de la Coopération Internationale et Régionale, il a été constaté que les préparatifs du Sommet 2009 de la SADC qui se tiendra à Kinshasa à partir du 02 septembre 2009 se déroulent de manière satisfaisante.

Quatorze délégations étrangères du niveau le plus élevé (Chef d'Etat) avec de nombreux experts, invités spéciaux et des centaines de journalistes sont attendus à Kinshasa dès le début de la semaine prochaine.

Le Gouvernement demande à la population congolaise en général et kinoise en particulier de réserver à ces hôtes de la SADC l'hospitalité chaleureuse qui est un trait caractéristique de notre peuple.

Dans le respect d'une heureuse tradition qui s'est installée au sein de la SADC, le Gouvernement prévoit une participation particulière de la femme congolaise aux activités inscrites dans le programme de ce Sommet.

Par ailleurs, le Conseil invite les différents segments de la Société civile à exprimer de manière responsable leurs points de vue sur les grands thèmes qui feront l'objet du Sommet de la SADC. Ces points de vue intéressent aussi bien le Gouvernement de la RD Congo que les autres Etats membres dont les Chefs d'Etats sont attendus à Kinshasa.

II. EXAMEN DES DOSSIERS

2.1. Ministère de la Justice

A l'initiative du Ministre de la Justice, la Convention d'Entraide Judiciaire et d'Extradition contre le Terrorisme International des Pays d'Afrique Francophones adopté par la V^{ème} Conférence des Ministres de la Justice des Pays Francophones d'Afrique tenue à Rabat au Maroc du 12 au 16 mai 2008 a été examinée et adopté par le Conseil des Ministres.

2.2. Ministère des Finances

Le Ministre des Finances a défendu devant le Conseil des Ministres qui l'a approuvé le Protocole d'Accord entre la RDC et le Fonds Africain de Développement portant sur un don pour le financement du projet multinational d'interconnexion des réseaux électriques des Pays des Grands Lacs Equatoriaux.

2.3. Ministère du Budget

Il se dégage de la Note sur l'Avant-projet du Budget 2010 présenté par le Ministre du Budget que les politiques budgétaires pour cette année visent le maintien de la stabilité macroéconomique dans un contexte de reprise timide de l'activité économique, après la crise financière qui a secoué le monde et notre pays. Il s'agit de réaliser les objectifs fondamentaux devant permettre l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et de concrétiser le programme prioritaire du Gouvernement à travers les Cinq Chantiers de la République.

La stratégie budgétaire pour le prochain exercice vise à atteindre des cibles d'inflation compatibles avec l'objectif de croissance économique de 5,4 %.

En matière des recettes, le Gouvernement a opté pour (i) l'augmentation de la valeur en douane telle que la valeur CIF déclarée, (ii) la rationalisation des exonérations, (iii) l'abandon de la prise en charge par l'Etat de la fiscalité sur les produits pétroliers importés et (iv) le renforcement de l'application de la loi sur les nouveaux produits d'accises.

En matière des dépenses :

- Le Ministre du Budget a proposé une plateforme minimale d'infrastructures de base, en privilégiant les investissements en provinces. Les investissements représentent ainsi 52,2 % du total du budget 2010 contre 32,3 % en 2009 dont globalement 42 % proviennent de l'appui des partenaires au développement, y compris le financement de l'accord de coopération RDC-Chine auquel le Gouvernement tient particulièrement et qui représente à lui seul 22,6 %.

Pour les investissements du Gouvernement central, l'accent est mis sur les dépenses pro-pauvres et la réforme de l'Armée et de la Police Nationale.

- En matière de décentralisation, le Gouvernement poursuit la politique d'allocation de 40 % des recettes à caractère national aux Provinces en alliant à la fois les dispositions constitutionnelles et les critères de répartition convenus avec les Provinces (critères de la capacité de mobilisation et du poids démographique selon les catégories de recettes).

D'autres dépenses se rapportant à la politique sécuritaire, à la politique de mise en confiance du secteur privé (par la réduction du stock d'arriérés audités), la politique salariale (uniformisation salariale et mise à la retraite des agents et fonctionnaires) sont également inscrites en priorité.

Dans l'Avant-Projet présenté, les recettes totales de l'Etat pour cet exercice sont évaluées à 3.774,2 milliards de FC (soit 4,5 milliards USD) en ce comprises les recettes courantes internes (les plus importantes), les recettes exceptionnelles et les recettes extérieures. Par rapport à l'exercice 2009, elles accusent un taux d'accroissement de 43,5 %.

Les recettes extérieures attendues sont estimées à 1.826,7 milliards de FC (équivalent à 2,1 milliards USD). Elles proviendront essentiellement, par ordre décroissant, de :

- La Chine pour 852,8 milliards de FC,
- La Banque Mondiale pour 806,6 milliards de FC,
- La BAD pour 71,6 milliards de FC,
- L'Union Européenne pour 56,7 milliards de FC,
- Les partenaires bilatéraux traditionnels (Allemagne, Belgique, Canada, Royaume Uni) pour 36 milliards de FC.

Les dépenses projetées pour 2010 se chiffrent à 3.774,2 milliards de FC soit 4,5 milliards de USD contre 2.922,3 milliards de FC en 2009, soit un taux d'accroissement en Francs congolais de 43,5 %.

Les transferts aux Provinces qui font partie de la catégorie des dépenses contraignantes conformément à la Constitution sont déterminés sur la base des recettes courantes hors rétrocession aux régies financières, soit 699,7 milliards de FC. Il y est prévu :

- 222,7 milliards de FC pour les rémunérations du personnel des Provinces ;
- 170,7 milliards de FC pour les frais de fonctionnement des Provinces ;
- 306,3 milliards de FC pour les investissements en Provinces.

Après avoir suggéré la revisitation de tous les engagements des partenaires extérieurs au budget 2010, les nécessités relatives aux contributions de la RDC à diverses organisations régionales, africaines et internationales, la contrepartie congolaise à certains programmes d'appui extérieur dans les domaines sociaux de même que l'aide publique prévue de longue date pour des catégories comme les artistes et les entreprises des médias qui a été effectivement prise en compte, le Conseil a chargé le Ministre du Plan d'organiser un dernier tour de table avec les partenaires extérieurs afin de clarifier définitivement dans le cadre de la PGAI, la hauteur de leurs engagements au budget d'investissement 2010.

Le Conseil a adopté l'Avant-projet du Budget sous réserve des amendements. Une Commission restreinte a été mise sur pied pour intégrer lesdits amendements dans l'Avant-projet qui sera, après enrichissement, soumis pour validation définitive au Conseil.

2.4. Ministère de l'Énergie

Le Ministre de l'Énergie a planché sur deux projets portant d'une part sur la relance de l'interconnexion des réseaux électriques de la zone frontalière RDC-Ouganda et l'extension de la centrale hydroélectrique de Bendera et, d'autre part, le Protocole d'Accord entre le Gouvernement de la RDC et le Gouvernement de l'Afrique du Sud portant sur la coopération dans le secteur de l'eau.

2.5. Ministère de l'EPSP

Le Ministre de l'EPSP a présenté une note sur la mise en place d'une Mutuelle de Santé sous forme d'une Asbl en faveur des Enseignants de la RD Congo et sollicité pour cette mutuelle les frais de première installation.

2.6. Ministère de la Jeunesse et des Sports

Quant au Ministre de la Jeunesse et des Sports, il a sollicité le paiement des arriérés dus par la RDC des cotisations pour le compte du Conseil Supérieur des Sports en Afrique (CSSA) ainsi que l'organisation en RD Congo de la 1^{ère} édition des Jeux des Pays de la Région des Grands Lacs.

Tous ces projets ont été approuvés par le Conseil des Ministres.

2.7. Ministère des Droits Humains

Le Ministre des Droits Humains a commenté le Rapport National sur la situation des droits de l'Homme en RDC. Le Conseil des Ministres a, après débats et délibérations, approuvé ce Rapport qui sera présenté au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

III. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES

3.1. Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants

Trois avant-projets de loi portant organisation et fonctionnement des Forces armées, organisation, composition, attribution et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Défense et statut du personnel militaire des FARDC ont été présentés par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Ils ont été adoptés par le Conseil des Ministres et seront transmises incessamment à la représentation nationale pour adoption.

3.2. à 3.9.

Il en est de même des Ministres des Finances, du Plan, de l'Environnement, de l'Economie Nationale, de l'Agriculture, des Hydrocarbures, de l'EPSP et du Genre, Famille et Enfant qui ont défendu respectivement :

- le projet d'Ordonnance approuvant l'accord de financement du 5 mai 2009 entre le Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et la RDC dans le cadre de la Facilité Globale sur l'Environnement pour la Réhabilitation des Parcs et des Aires Nationaux ;
- le projet de décret créant et organisant la structure de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD) ;

- le projet d'ordonnance autorisant la création d'une SARL dénommée Société de Micro-Finance « RAMCREDIT » Sarl ;
- le projet d'ordonnance portant organisation et fonctionnement du Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province du Maniema « PIRAM » ;
- l'Avant-Projet de loi portant Code agricole ;
- l'avant-projet de loi portant organisation et fonctionnement du système éducatif de la RDC ;
- le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement d'un service public dénommé Agence nationale de lutte contre les violences faites à la femme « AVIFEM » et
- le projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds National pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant en sigle « FONAFEN »

Ces avant-projets et projets à l'exception de celui sur l'Education ont été adoptés par le Conseil des Ministres.

Le Projet de décret portant création et statuts d'un établissement public dénommé Pétrole du Congo « PETRO CONGO » a été renvoyé pour complément d'informations et harmonisation.

Quant à l'avant-projet de Loi portant organisation et fonctionnement du système éducatif présenté par les Ministres de l'EPSP, de l'ESU et des Affaires sociales, la discussion y relative se poursuivra lors de la prochaine réunion du Conseil.

Débutée à 10H 30', la réunion du Conseil des Ministres s'est terminée à 17 H00'.

Lambert MENDE OMALANGA
Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement